



## COMPTE-RENDU

# Conseil de quartier Centre

***Gymnase Saint-Jean – Vendredi 20 mai 2016***

### ***Élus présents :***

---

- M. le Maire de la Ville de Rixheim, Olivier BECHT ;
- Mme Rachel BAECHEL, Adjointe au Maire en charge de la sécurité ;
- M. Philippe WOLFF, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme ;
- M. Richard PISZEWSKI, Conseiller municipal délégué à la voirie et aux travaux publics ;
- M. Michel POCHON, Conseiller municipal délégué aux animations de la ville et des quartiers ;
- M. Ludovic HAYE, Conseiller municipal délégué aux affaires économiques ;

### ***Assistaient en outre à la séance :***

---

- M. Lucien WETTEL, Président du Conseil des Aînés ;
- M. Arnaud BAÏLEN, Directeur de cabinet.

### ***Nombre de participants :***

---

Environ 90 personnes présentes.

### ***Ordre du jour :***

---

1. Evolution de la démographie médicale ;
2. Révision du PLU ;
3. Résultats de l'enquête « Rixheim dans 20 ans » ;
4. Chiffres de la délinquance ;
5. Circulation et stationnement rue des Fleurs.

### **Début de la séance : 20h**

M. le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et passe ensuite à la liquidation de l'ordre du jour.

## ***1. Evolution de la démographie médicale***

---

M. le Maire informe l'assistance que la collectivité avait réalisé une étude sur la démographie médicale il y a de cela 5 ans et constaté que sur les 12 médecins généralistes qui exerçaient à Rixheim, 2/3 prendraient leur retraite à l'horizon de 6 ans et quasiment tous en même temps.

Le remplacement semblait difficile car la majeure partie des cabinets étaient unipersonnels et que les jeunes médecins préfèrent pouvoir s'installer à plusieurs pour une mise en commun des moyens et un partage de la charge de travail.

Des mesures ont été mises en place pour faciliter le remplacement. Globalement, cela se passe bien car sur le principal cabinet médical de la Ville, celui des docteurs SPRINGINSFELD, HOURT et PAINVILLE, 2 médecins ont été remplacés. Le Dr CARENZO a été remplacé quant à lui par deux médecins.

Le Dr WURTZ qui a cessé son activité l'année dernière sera également remplacé par le Dr FOTOPOULO qui prendra vraisemblablement un associé.

Dans les autres quartiers, la municipalité travaille également au renouvellement des médecins et cela s'annonce plutôt bien.

M. le Maire annoncera la semaine prochaine au CM une mesure visant à aider les médecins à s'installer au sein de la collectivité, notamment lorsqu'il y a des travaux à effectuer dans leurs cabinets, plus particulièrement les travaux d'accessibilité.

Des renseignements sont également donnés concernant la création d'un pôle médical à Île-Napoléon. C'est un projet privé que la collectivité soutiendra peut-être.

## ***2. Révision du PLU***

---

M. Philippe WOLFF donne des précisions concernant la procédure de révision du PLU. Celle-ci s'inscrit dans le cadre des lois dites Grenelle. La rédaction a débuté et la phase de concertation va débuter.

La révision devrait être achevée fin 2016 début 2017.

## ***3. Résultats de l'enquête « Rixheim dans 20 ans »***

---

M. le Maire donne les résultats de l'enquête Rixheim dans 20 ans. Le taux de retour est un peu inférieur à 10 %. Plus de 500 foyers ont répondu.

93 % des sondés souhaitent que Rixheim reste une ville à taille humaine avec un cadre à la campagne. M. le Maire souligne que c'est une quasi-unanimité.

Les collines sont des espaces naturels à préserver absolument, leur urbanisation n'est pas souhaitée.

La tranquillité est la principale priorité, suivie du cadre de vie puis la sécurité et les pharmacies et médecins.

Viennent ensuite les commerces, la Mairie, le réseau de transport en commun, la proximité d'un aéroport européen, la Poste et enfin la proximité d'une gare TGV.

En somme, tranquillité et mobilité sont des préoccupations majeures.

Dans la décennie à venir, les commerces de proximité sont plébiscités suivis de la livraison à domicile et des grandes surfaces. Les hyper-surfaces ne rallient qu'1 % des votes.

La majeure partie des sondés souhaitent pouvoir terminer leur vie à Rixheim dans leur logement actuel. Viennent ensuite la possibilité des soins à domicile ou l'appartement au sein d'une résidence pour seniors avec possibilité de services de soins puis en dernier, l'EHPAD (établissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes).

Dans 20 ans, le mode pratique de transport serait la voiture, suivie du bus, puis le tram-train et la voiture-taxi automatique en 4<sup>e</sup> position. M. le Maire souligne que les premières voitures sans pilote sont en phase de test à l'heure actuelle. Dans moins de 5 ans aujourd'hui, la voiture sans conducteur sera commercialisée.

M. le Maire précise que la Ville devra être adaptée aux modes de transport de demain.

L'avenir du logement est essentiellement envisagé sous l'angle de la maison individuelle, puis l'appartement et une mixité maison immeubles.

Pour la question architecturale, 65 % des personnes souhaitent que l'avenir soit une adaptation progressive aux styles architecturaux nouveaux se mêlant à l'ancien.

81 % souhaitent que leurs enfants et petits-enfants puissent avoir un logement à Rixheim. Les autres ne sont pas opposés à ce que leurs enfants habitent chez eux, quitte à agrandir le logement familial.

Dans les 15 ans à venir, se passera un phénomène de turnover des logements nettement ralenti. La génération baby-boom vieillira à domicile alors qu'auparavant, les personnes décédaient plus jeunes ou partaient en maison de retraite, ce qui libérait les logements.

Il sera indispensable de prendre cela en compte pour concevoir la Ville dans 20 ans.

89 % des sondés aimeraient être propriétaires, 81 % souhaitent rester à Rixheim, 4 % aimeraient rester dans le Haut-Rhin, 8 % mobiles sur la région et 7 % dans le reste du monde.

L'avenir de Rixheim est envisagé par 71 % comme conservant les compétences de proximité au sein d'une intercommunalité. 2 % envisagent un transfert de compétence vers une communauté urbaine ou métropole. 6 % sont favorables à une commune nouvelle avec Riedisheim, 20 % à une commune nouvelle au niveau du canton.

S'ensuit une question sur la responsabilité en cas d'utilisation d'une voiture sans conducteur. C'est une question sur laquelle les juristes sont actuellement en train de travailler.

Un participant demande si la construction de nouveaux logements est en hausse ou en perte de vitesse.

M. le Maire explique que si l'on intègre le Rinderacker aux chiffres, la construction est plutôt dynamique. Si l'on ne le prend pas en compte, il s'agit plutôt d'une stagnation. Le Rinderacker a apporté environ 1000 habitants supplémentaires.

Une personne souligne la délicate adéquation entre la demande et la réalité de l'offre en matière de logements. M. le Maire rappelle que la seule façon d'y répondre est la création d'un quartier car la collectivité n'a pas de maîtrise du foncier. Il se peut qu'il y ait un phénomène de sas, qui emporte l'achat d'un appartement dans un premier temps avant d'acheter une maison. Cela s'est passé dans les années 1970 à Entremont.

Une autre personne souligne que les promoteurs immobiliers ont la maîtrise du foncier et appelle à la prise en compte des problématiques lors de la révision du PLU. M. le Maire rappelle que le PLU avait été modifié peu de temps après l'élection en 2008, notamment en exigeant qu'il y ait un minimum de 4 m entre les limites séparatives alors que la précédente municipalité avait autorisé la construction sur limite.

Aujourd'hui, cela demeure possible mais avec l'accord des voisins. M. le Maire rappelle également que la tendance est davantage à la densification de l'espace urbain, c'est le sens de l'histoire et c'est voulu par le gouvernement.

Une personne demande quels sont les grands axes prévus par la réforme du PLU.

M. le Maire passe la parole à M. WOLFF. Ce dernier répond qu'il sera question de conserver les principes importants du PLU et que l'urbanisme doit être imaginé à l'échelle du territoire et non seulement d'une commune.

Par ailleurs, il sera nécessaire de compenser le retard en termes de construction de logements sociaux imposés par l'Etat, ce qui permet sinon de réduire, du moins d'éviter l'augmentation du montant des pénalités en plus de permettre à la collectivité de conserver la maîtrise du foncier.

L'avenir des friches proches de la Rotonde est également en cours de réflexion, notamment par la construction d'un éco-quartier. Il est également rappelé la nécessité de réfléchir aujourd'hui pour ce qui sera laissé aux générations futures.

Une personne souligne que le COS (coefficient d'occupation des sols) était auparavant de 0,25 et qu'il est désormais de 0,65. M. le Maire rappelle que le COS a été abrogé par le législateur.

M. WOLFF propose aux demandeurs une réunion spécifique par rapport aux problématiques de la rue Bellevue. Le promoteur présentera son projet. Les critères du PLU devront être respectés, quoi qu'il en soit. M. WOLFF donne ensuite des explications techniques sur les obligations de la commune en matière d'écoulement et d'assainissement.

#### ***4. Chiffres de la délinquance***

---

Les atteintes aux biens entre 2014 et 2015 ont baissé de 243 à 195, les atteintes volontaires à l'intégrité physique de 69 à 48, la totalité des faits constatés est passée de 336 à 289 et les interpellations pour trafic de stupéfiants sont passées de 17 à 43.

De façon globale, la délinquance a baissé de 18 %. Les cambriolages sont passés de 54 à 52. C'est une baisse très légère mais qui bat en brèche le ressenti selon lequel les cambriolages augmentent.

Ces chiffres peuvent être dus à la mise en place d'un renforcement du réseau de vidéoprotection, qui s'avère être efficace. M. le Maire en profite pour saluer le travail de la Gendarmerie et de la Police Municipale.

M. le Maire passe ensuite la parole à M. Michel POCHON pour la présentation des travaux de la rue des Fleurs.

## ***5. Circulation et stationnement rue des Fleurs***

---

Une participante au groupe de travail donne des précisions quant aux travaux accomplis. Elle présente le contexte au moyen d'un diaporama (cf. P.J.).

L'ensemble des rues concernées sera passées en zone 30 alors qu'actuellement, elles se trouvent être en zone de convivialité (limitation à 20 Km/h).

M. Michel POCHON donne des explications complémentaires et partage les éléments d'information qui lui ont été donnés par la Police Municipale.

M. le Maire explicite ensuite les mesures projetées. S'ensuit une discussion sur l'implantation de panneaux, notamment de cédez-le-passage etc.

Un participant souligne que la circulation issue de l'activité du collège se reporte rue Zuber suite aux travaux de la rue Wilson.

Un participant met en question l'efficacité des cédez-le-passage car ils n'emportent pas d'obligation d'arrêt.

Une riveraine met en exergue les problématiques de visibilité. Une autre riveraine propose un mélange des différentes propositions en déplaçant les cédez-le-passage.

Une habitante de la rue de Riedisheim se plaint de l'état de la voirie. Elle demande à ce que les ornières les plus importantes soient comblées. Lesdites ornières sont au sommet de la rue de Riedisheim.

Pour la rue Treyer et environs, le passage à 30 Km/h est acté et les participants s'engagent à ne pas rouspéter en cas de verbalisation pour stationnement sur les trottoirs. Les places de stationnement seront matérialisées.

Concernant les cédez-le-passage, les panneaux de la rue Treyer et de la colline seront mis en place afin de les rendre prioritaires sur la rue des Fleurs. La proposition est validée.

Il est demandé un passage piéton pour traverser la rue des Fleurs. M. POCHON rappelle que les passages piétons ne sont pas obligatoires dans les zones 30.

S'ensuit une discussion sur le sens de circulation de la rue de Soultz, où les riverains avaient refusé le sens unique.

Une habitante de la rue des Fleurs demande si le passage en zone 30 oblige à laisser un passage d'1,50 m sur le trottoir et par conséquent, contraint les voitures à stationner

sur la route. M. le Maire explique qu'avec la matérialisation le résultat aboutirait à ce qu'il y ait l'équivalent d'une roue sur le trottoir.

La riveraine redoute que la voirie devienne trop exigüe et qu'une seule voiture puisse passer. Elle considère que le passage en zone 30 n'est pas une bonne solution.

### **Questions-Réponses**

---

M. le Maire poursuit sur les problématiques de la rue de Riedisheim. Il donne des explications à propos de la PPI (programmation pluriannuelle des investissements). La rue de Riedisheim sera intégrée au prochain programme pluriannuel de rénovation de la voirie (PPRN).

Il est demandé la matérialisation de logos cyclistes au niveau du parking du collège sur la piste cyclable. Il semblerait que celle-ci soit systématiquement occupée par des véhicules en stationnement en cas de manifestation sportive ou de réunions au collège.

Un riverain signale les immondices se trouvant à proximité du collège. Il demande à ce que les parents d'élèves soient sensibilisés pour transmettre le message aux enfants etc. M. le Maire rappelle qu'un groupe de l'assemblée générale des Conseils de quartier travaille sur le sujet.

Il est demandé quand la fibre optique sera disponible rue de Riedisheim. M. le Maire évoque une commercialisation pour le second semestre 2016.

M. le Maire passe la parole à M. Ludovic HAYE qui suit le dossier de déploiement de la fibre pour la Ville de Rixheim. Il précise que les travaux effectués par Orange ont été rapides. La première armoire électrique qui recevra la fibre sera inaugurée le jeudi suivant le Conseil de quartier centre. L'opérateur préviendra les habitants de la disponibilité de la fibre. M. HAYE précise que ce sera une révolution en termes de débit mais qu'il n'y aura pas d'équipement majeur à changer.

Un riverain demande si de nouveaux jeux ou un agrandissement est prévu pour les aires de jeux existantes. M. le Maire rappelle que des crédits pour la rénovation ont été prévus et que la création d'une nouvelle aire de jeux est actuellement à l'étude. La limite se situe essentiellement en termes de foncier disponible.

Il est demandé si Orange a prévu d'enlever les poteaux téléphoniques en bois. M. le Maire répond que l'enfouissement est effectué lors de la réfection des rues au fur et à mesure.

Pour la placette rue Zuber, la décision de réaliser une sorte de chicane a été prise, afin de permettre de diminuer la vitesse des véhicules circulant dans cette rue. Une jonction pour permettre de traverser la rue Zuber en sécurité depuis la rue des Bergers est prévue.

Un participant demande ce qu'il en est du respect du PLU en termes de création de places de stationnement. M. le Maire rappelle qu'il est respecté, même si les quotas fixés

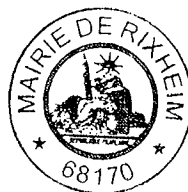
par le législateur peuvent s'avérer insuffisants en raison du nombre de véhicules détenus par les foyers.

Quelqu'un se plaint de la présence de galets au niveau des aménagements paysagers, galets qui selon lui peuvent se retrouver sur la voirie et présentent donc un risque d'accident. Une étude sera demandée aux services techniques.

Les autocollants « *Deutsch als Europäische Sprache* » sont collés un peu partout dans la ville. M. le Maire rappelle qu'une fois appréhendé grâce aux caméras, il devra décoller l'ensemble des autocollants se trouvant sur le ban communal et il y en a un nombre important.

**Fin de la séance à 22H15**

Fait à Rixheim, le 24 mai 2016



Le Maire,

Olivier BECHT